

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/04-2018/CNT/CAB 4 FINANCEMENT ADDITIONNEL

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (INDIVIDUEL) POUR LA REALISATION DES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) ET D'UN PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

Depuis 2010, le Gabon met en œuvre sa nouvelle vision économique appelée « Plan Stratégique du Gabon Émergent » (PSGE). Le PGSE vise à moderniser le pays et à transformer son économie en une économie émergente d'ici 2025. Le gouvernement du Gabon insiste sur le développement d'une croissance durable et l'amélioration des indicateurs sociaux dans un contexte de réduction des réserves de pétrole. Le défi immédiat pour le gouvernement du Gabon est de mettre en place son nouveau plan de développement économique ambitieux au moyen de stratégies sectorielles avec des résultats visibles, comprenant, à court et à moyen terme, la réduction de la pauvreté. L'économie numérique a été identifiée dans le PSGE comme un secteur clé pour la diversification des sources de croissance au Gabon (appelé "Gabon numérique").

Le besoin de construire des infrastructures numériques de rang mondial a été identifié par le Plan Stratégique Gabon Émergent, à travers la définition notamment des actions 74 (Connectivité au backbone international), 75 (Backbone fibre optique national) et 79 (Points d'échange Internet (IXP)) du Programme Phare Infrastructures Numériques.

La République gabonaise a rejoint le projet CAB4 Gabon qui a pour objectif d'accroître la couverture géographique et l'utilisation des réseaux à bande passante de grande capacité et de diminuer les coûts des services de communication sur le territoire de la République Gabonaise. L'accord de prêt réf. 8150-GA d'un montant de US\$58 millions approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 28 mars 2012 et signé le 21 mai 2012 finance entre autres la réalisation de la phase 1 du backbone national gabonais (BNG).

Dans ce contexte, le gouvernement du Gabon a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le cadre d'un financement complémentaire pour la réalisation de quatre (4) tronçons routiers prioritaires de la Phase II du BNG.

Dans cette optique, la CNTIPPEE se propose de s'attacher les services d'un consultant individuel pour l'élaboration des études d'impact environnemental et social (EIES), ainsi que du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), et du plan d'action de réinstallation (PAR). Certaines activités prioritaires de la Phase II du BNG qui seront financées dans le cadre du projet pourraient avoir des effets négatifs sur le milieu environnemental et social et exiger ainsi l'application des directives opérationnelles de protection environnementale et sociale. Cette assistance technique sera financée dans le cadre de la contrepartie nationale du Projet CAB4 Gabon.

OBJECTIFS DE LA MISSION

Afin de répondre aux exigences de la Loi sur l'environnement gabonaise et à celles des politiques/directives environnementales et sociales de la Banque mondiale, il s'agit de réaliser les trois documents distincts suivants : (i) une Etude d'Impact Social et Environnemental (EIES), (ii) un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) intégrant les sites archéologiques et les habitats naturels avec les clauses et prescriptions environnementales et sociales à transcrire dans le(s) contrat(s) de construction des quatre (4) tronçons routiers prioritaires de la Phase 2 du BNG et (iii) un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

I. ETENDUE DE LA MISSION ET TACHES DU CONSULTANT

a. Apporter un appui à l'ANINF dans la reconnaissance (Survey) et le choix judicieux de l'établissement du tracé du projet sur les nouveaux tronçons ciblés pour minimiser les impacts environnementaux.

b. Procéder à la délimitation de la zone d'étude. Définir une délimitation de la zone d'études ainsi que tous les alentours pouvant être touchés par le projet dans son ensemble.

c. Une étude des textes législatifs et réglementaires. Déterminer les textes législatifs et réglementaires régissant l'EIES ainsi que les normes et règlements pertinents applicables au projet étudié. Considérer aussi toutes autres conventions gérant la zone d'étude et/ou toute entité et la population locale concernée. Décrire par la suite les différentes exigences stipulées dans ces textes et conventions et voir leur application dans le projet. Présenter le tableau des concordances et discordances entre la législation environnementale et sociale au Gabon et les politiques de la Banque mondiale.

d. Description de l'état initial du milieu récepteur : Rassembler, présenter et analyser les données de base afférentes aux éléments pertinents caractérisant l'état de l'environnement et les caractéristiques socio-économiques des populations tel qu'il se présente dans la zone d'étude. Les éléments à prendre en compte sont listés ci-dessous sans être exhaustifs et seront ajustés en fonction des réalités du milieu et des préoccupations liées au projet.

Environnement physique : le milieu terrestre d'implantation (sol, pente topographie dont l'état d'érosion du milieu, hydrologie, climat, le vent...)

Environnement biologique : recensement de la faune et flore aux alentours, espèces rares ou menacées, habitats sensibles...

Environnement socioculturel : activités socio-économiques dans la zone du projet, utilisation et caractéristiques des terres, sites historiques et culturels, coutumes, niveau socio-économique des familles touchées par le projet, recensement des biens et structures affectés par le projet...

Spécifier les problématiques environnementales, les éléments sensibles de l'environnement et les préoccupations majeures de la population ou autres entités concernées par le projet.

e. Une description détaillée du projet : Décrire les éléments essentiels des aménagements techniques prévus en bien précisant les intrants utilisés (type, caractéristiques, sources, quantités, utilités, mode de transport), les extrants (type, caractéristiques, quantité, transport...), le mode de fonctionnement du projet, le calendrier de réalisation et les ressources humaines correspondantes. Fournir aussi le plan d'ensemble du projet, sa taille, les emplacements et les descriptifs techniques de toutes les infrastructures prévues, leur fonctionnement et entretien ainsi que les travaux à réaliser par phase (phase préparatoire, phase de réalisation, d'exploitation et d'entretien). Préciser également l'emplacement de tout bâtiment technique/shelter le long des tronçons.

f. Une détermination et évaluation des impacts potentiels: Sur la base d'une méthode rationnelle d'évaluation des impacts et des risques de déterminer et évaluer les impacts probables (positifs et négatifs) sur l'environnement en mettant l'accent sur les problématiques environnementales et sociales spécifiques au projet. Statuer sur la qualité des données disponibles et utilisés en précisant les raisons de manquement éventuel de renseignements importants ou les incertitudes correspondantes. Donner une description des variantes du projet « avec ou sans projet ». Il devra ainsi décrire les impacts négatifs et positifs de la « situation sans projet nouveaux tronçons » ainsi que les impacts de la « situation avec le projet nouveaux tronçons ».

g. Une série de consultations publiques avec les parties prenantes y compris les responsables des projets financés par des bailleurs existants dans la zone du projet, les autorités locales, les personnes et/ou groupement professionnel, les ONG et les populations susceptibles d'être affectées devront être organisées par le Consultant au cours de l'élaboration de la version provisoire de l'EIES et être reflétées dans le rapport.

h. Une proposition d'alternatives et/ou des mesures d'atténuation avant, pendant et après l'exécution du projet qui recommandera spécifiquement les mesures appropriées afin de limiter (i) les impacts sur les ressources naturelles, les activités économiques et sociales ainsi que (ii) l'ensemble des conséquences de la construction et de l'exploitation des infrastructures numériques financées par la Banque mondiale. Une estimation des coûts, pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs engendrés par les travaux d'aménagement. Les mesures à entreprendre pourront être des actions, des ouvrages, des dispositifs correctifs ou modes de gestion... Prévoir également la compensation des impacts négatifs qu'on ne pourra pas atténuer. Par ailleurs, déterminer et évaluer les impacts résiduels, le cas échéant, et proposer des indicateurs de suivi environnemental et social.

La préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) – en fonction des recommandations de la Banque mondiale

II. PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera effectuée par un consultant individuel ayant des compétences en étude d'impact environnemental et social. Le Consultant devra avoir une expérience avérée internationale d'au moins 5 ans dans la préparation de documents de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PGES, PAR) avec une approche de consultation et participation des divers acteurs et des populations concernés. Par ailleurs, il devra posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque mondiale en matière d'études environnementales et sociales. Une expérience dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication serait un atout.

Le consultant aura les qualifications minimales suivantes et les attestations de bonne fin des missions précédentes devront être présentés :

- Avoir un diplôme supérieur en Ingénierie, en Environnement ou domaines connexes (minimum Bac + 5) ;
- Avoir une expérience pratique de plus deux (2) ans dans l'élaboration des EIES et de PGES;
- Avoir une expérience pratique de plus de deux (2) ans dans la réalisation des Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et/ou des Plans Succincts de Réinstallation (PSR) ;
- Avoir conduit en qualité d'expert principal au moins cinq (5) missions similaires (EIES-PGES/PAR/PSR) ;
- Avoir une connaissance des politiques opérationnelles (OP) de la Banque Mondiale en matière de mise en œuvre des projets de développement, et notamment les OP 4.01 et 4.12 .

La présente mission nécessite l'intervention d'un Spécialiste ayant un diplôme supérieur (licence, maîtrise) en sciences sociales (Sociologie, Anthropologie, Economie), avec une expérience pratique dans l'accompagnement des populations concernées par des projets financés par des partenaires techniques tels que la Banque Mondiale, la BAD, etc. Le Spécialiste devra par ailleurs avoir une expérience spécifique dans la conduite d'au moins deux opérations de compensation.

Pour une bonne exécution de sa mission, le consultant se fera appuyer par les Maîtres d'œuvre Sociaux qui accompagnent le projet sur le terrain.

Les Consultants Individuels nationaux et internationaux éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Lettre de candidature ;
- CV certifié par le candidat, daté et signé (Présentation du candidat domaine d'expertise, Expérience générale du candidat durant les dernières années ; Références récentes et pertinence en missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, période d'exécution, état des réalisations) ;
- Des photocopies légalisées des diplômes et Certificat de Travail, les originaux seront présentés lors de l'interview ;

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant Individuel sera retenu et consulté à partir de la méthode de sélection de Consultants Individuels (CI) et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011 révisées en 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 05 19 04 08 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : tippeegabon@cntippee.org et jewomba@cntippee.org.**

Les plis porteront la mention suivante **«RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (INDIVIDUEL) POUR LA REALISATION DES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) ET D'UN PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)»**

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct à l'adresse suivante :

Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Haut de Gué-Gué à 50 mètres avant le Lycée AWASSI

B.P. : 22 Libreville - GABON

E-mail : tippeegabon@cntippee.org

Tel : + 241 05 19 04 08 / +241 05 19 04 03 et doivent parvenir au plus tard le 12 Février 2018 à 12h00 (heure locale GMT + 1).